le tri
SYDOM du Jura

COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2026 à 14 H 30
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres
Titulaires : 18

SEANCE DU :
LUNDI NEUF MARS DEUX MILLE VINGT SIX

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM. Pierre-Rémy BELPERRON, Jean-Pascal FICHERE, Serge BERREZ, Alain BERNARD Vice-Présidents
Mmes Valérie OVISTE-BRENOT et Christine GENAUDET, MM. Alain MOUILLOT, Bernard ROBELIN, Jacky REVERCHON, Emile BEZIN et Jean-François GAILLARD– membres titulaires

Nombre de Délégués titulaires en Exercice: 18

EXCUSES :

MM. Antony BOURCET, Jean THERY, Christian LAGALICE, Francis LESEUR, Christian CAMELIN et Jean-Yves BUCHOT - Membres titulaires

Nombre de Délégués Présents à l'ouverture de la Séance : 11
Nombre de votants : 11

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :
M. Laurent GRANGER – Conseiller DGFIP
Mme Johane GROSSIORD, SICTOM du Haut-Jura
M. Thibault VOURRON, SICTOM Jura-Est
M. Paul-Henri DELAMOUR, Mmes Béatrice MASNADA, Sandra MERCIER et Sylvie MORET - SYDOM

Convoqué le 02/03/2026

Affiché le 12/03/2026

Lors de la séance du 09 mars 2026, le Comité syndical du SYDOM :

- DESIGNE M. Pierre-Rémy BELPERRON, secrétaire de séance,

- APPROUVE le compte-rendu du Comité syndical du 15 décembre 2025,

- ADOPTE le CFU de l'exercice 2025,

- ARRETE les résultats définitifs,

- DECLARE que le CFU dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme,

- ACCEPTE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025 comme défini ci-dessous :

Résultat de fonctionnement

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice		
Ligne 002 résultats antérieurs reportés	+	2 288 728.50 €
Résultat à affecter	=	2 020 080.79 €

Solde d'exécution d'investissement

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice.....	+	655 391.04 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis

R 001 (résultat antérieur reporté)	+	2 376 990.42 €

Soldes des reste à réaliser ..	0.00 €
Dépenses	
Recettes	
SOLDE	3 032 381.46 €

Affectation du résultat	2 020 080.79 €
Couverture de besoin de financement de la	0.00 €
Section d'investissement	
Report en fonctionnement R 002	2 020 080.79 €
Report en investissement R 001	3 032 381.46 €

- ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2026, reprenant les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2025,

- VOTE, par chapitre, en dépenses et en recettes, les crédits inscrits en section d'investissement et de fonctionnement,

- ADOPTE les balances des sections d'investissement et de fonctionnement et la balance générale.

- AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédit dans la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles.

- PRIS ACTE des attributions des marchés publics et des procédures adaptées réalisées en cours d'année 2025,

- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs,

- MAINTIENT les postes ouverts,

- ABROGE et REMPLACE les délibérations précédentes relatives au RIFSEEP reprenant ainsi l'ensemble des catégories d'emploi,

- PRECISE que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,

- AUTORISE le Président à attribuer individuellement les primes et indemnités,

- CONFIRME les choix retenus par la Commission d'Appel d'Offres relatifs au maché de terrassement au CSJ, à savoir :

  * Le groupement FAMY TP / MEDINGER et Fils pour le lot 1 pour un montant total de 553 925.64 € HT
  * Le groupement BUESA / FAMY TP pour le lot 2 pour un montant de 504 558.40 € HT

- CONFIRME le choix de la Commission d'Appel d'Offres relatif au Marché Public Global de Performance (M.P.G.P.) « conception, réalisation des travaux de modernisation, exploitation et maintenance de l'unité de valorisation énergétique du SYDOM du Jura », à savoir à l'entreprise RONAVAL,

- APPROUVE le projet d'avenant n°1 de substitution de RONAVAL à JURALIA ENERGIE,

- RENOUVELLE l'accord-cadre des prestations de supports de communication du SYDOM du Jura et du marché du site internet du SYDOM,

- VALIDE le projet d'avenant n°4 proposé par TECTA relatif au marché n°2019-09 concernant les travaux de réhabilitation des 3 stations de transfert du Jura (Poligny, St Claude et La Savine),

- ADHERE au Cercle National du Recyclage pour un montant de 4 404 € en 2026,

- ADHERE au Réseau Réduire+ pour un montant de 2 100 € pour la compétence collecte et pour le compte des adhérents et de 2 600 € pour le traitement en 2026,

- APPROUVE le détail des actions attribuées dans le tableau récapitulatif ci-dessous concernant les actions de communication sur le territoire :

	Adhérents	**SYDOM**
Actions de communication	Actions de communication spécifiques à chaque territoire *Financement 80% SYDOM via enveloppe « projets »*	Actions de communication à échelle départementale (Infotri, etc) **Via groupe de travail « communication »** *Financement 100 % SYDOM*
Création et impression de documents	Documents spécifiques à chaque territoire (déchèteries, compostage, etc.) *Financement 80% SYDOM via enveloppe « projets »*	Documents généraux sur les OMR et le tri *Financement 100 % SYDOM via Enveloppe « documents »*
Actions de prévention	Actions de prévention spécifiques à chaque territoire (zones de gratuité en déchèterie, etc.)	Actions de prévention à échelle départementale (Retour de la consigne, etc.) **Via groupe de travail « prévention »**
Stands grand public et tourisme	Adhérents avec appui du SYDOM sur demande	
Etablissements scolaires :		

Diagnostic des établissements (tri, collecte, compostage, etc.)	Adhérents	
Mise en place du tri	Adhérents	
Mise en place / suivi du compostage	Adhérents	
Accompagnement des cantines : tables de tri, pesées et réduction du gaspillage alimentaire		SYDOM
Sensibilisation de la cible jeunesse (milieu scolaire / structures liées à l'éducation)		SYDOM

- APPROUVE l'adhésion à l'Association Consigne & Réemploi Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 26 819.30 € en 2026,

- AUTORISE le Président à signer la convention avec PTCE YAKA.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYDOM du Jura,

SYDOM DU JURA
350 Rue René Maire
39000 LONS LE SAUNIER

Guy SAILLARD